

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024



ID: 066-216600247-20240430-240324-DE



Département des Pyrénées-Orientales

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 24_03_24_DEL_ASS_ELEC_DSP

Séance du 30 avril 2024

Convocation du 24 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le **24/04/2024**, s'est réuni à **18h00** au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents: 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: 6
Procurations: 6

Mandants	Mandataires
Uriel BASMAN	Hervé CAZENOVE
Esther GARCIA	Jean-Claude FAUCON
Anne LECLERCQ	Sylvain RICCIARDI-BRAEM
Jean-Christophe BOUSQUET	Stéphane GRAU
Dominique NOËL	Patrick FRANCES
Rose-Marie QUINTANA	Catherine PEYTAVI

Secrétaire de séance : Stéphanie Puigbert

Objet : Élection des membres de la commission de délégation de service public (DSP)

Rapporteur: François Comes

Ouï l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note synthèse

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECIDE

Vu les articles L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° 2022.1.14 du 29 mars 2022 portant règlement intérieur des marchés publics et notamment le paragraphe page 30,

Vu l'élection à l'unanimité du conseil municipal du 30 avril 2024 portant monsieur Jean-Claude Faucon comme président de séance,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant la délibération unanime du conseil municipal de procéder à cette élection au scrutin de liste à bulletin secret sans utilisation d'un isoloir,

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024



ID: 066-216600247-20240430-240324-DE





Département des Pyrénées-Orientales

D'approuver l'élection pour le renouvellement des membres de la commission de délégation de service public (DSP) dans les conditions exposées dans le rapport de présentation joint à la présente et dont la composition est reprise ci-après.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVVICE PUBLIC DSP
MEMBRES TITULAIRES
FAUCON Jean-Claude
MOSSÉ Aline
DUGNAC Robert
FRANCES Patrick
GRANAT Alain
MEMBRES SUPPLÉANTS
CORBIN Patrick
GREZES Carlos
VERCLYTTE Pierre
GRAU Stéphane
NOEL Dominique

D'autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

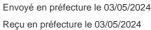
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux moins valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Stéphanie PUIGBERT

Jean-Claude FAC







Publié le 03/05/2024





Département des Pyrénées-Orientales

Ordre du jour n° 02

Rapport n° 24_03_24_DEL ASS ELEC DSP

Rapporteur: François Comes

Séance du Conseil Municipal du 30 avril 2024

N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note explicative de synthèse

Objet : Élection des membres à la commission délégation service public (DSP)

La délégation de service public (DSP) est un engagement contractualisé entre la collectivité et un organisme privé, à qui elle confie l'exploitation d'un service public.

Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

La commission de délégation de service public doit intervenir à deux reprises :

- Une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre
- Et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure.

Conformément à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le Maire ou sont représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commission de délégation de service public est à ce jour composée des membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	
FAUCON Jean-Claude	
MOSSÉ Aline	
PACULL Jean-Marc	
ERRE Christian	
FRANCES Patrick	
MEMBRES SUPPLÉANTS	
CAZENOVE Hervé	
GREZES Carlos	
DUGNAC Robert	
NALLET-GANDOU Véronique	
BOUSQUET Jean-Christophe	

Considérant la démission du conseil municipal de M Christian Erre, il est nécessaire de solliciter l'assemblée afin de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission de délégation de service public. Il est demandé aux présidents de groupe de proposer leurs listes de titulaires et de suppléants. Après échanges et contrôles de modalités de scrutin et de calcul des résultats, après interruption de séance, deux listes sont présentées au scrutin :

LISTE A
MEMBRES TITULAIRES
FAUCON Jean-Claude
MOSSÉ Aline
DUGNAC Robert
PEYTAVI Catherine
VIGNES Alain
MEMBRES SUPPLÉANTS
CORBIN Patrick
GREZES Carlos
VERCLYTTE Pierre
NALLET-GANDOU Véronique
CAZENOVE Hervé



Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024





ID: 066-216600247-20240430-240324-DE



Département des Pyrénées-Orientales

LISTE B	
MEMBRES TITULAIRES	
FRANCES Patrick	
GRANAT Alain	
GRAU Stéphane	
Pacull Jean-Marc	
RICCIARDI-BRAEM Sylvaine	
MEMBRES SUPPLÉANTS	
GRAU Stéphane	
NOEL Dominique	
GALLIEZ	
BOUSQUET Jean-Christophe	
MARCEROU Claudine	

Il est procédé au scrutin du collège des membres titulaires :

Suffrage :	ge: Votants Suff		Nombre de sièges à pourvoir :	Quotient	
DSP TITULAIRES	29	28	5	5,6	
	FERAGES	EXPRIMES			

SUFFRA	GES EXPRI	ME	S	
Suffrages exprimés	LISTE A		LISTE B	
DSP TITULAIRES	18		10	
DISTRIBUTION SIEGES AU QUOTIENT ELECTORAL	LISTE A		LISTE B	
CAO TITULAIRES	3,15	1,85		5
DISTRIBUTION SIEGES AU	DSP TIT	ULAI	RES	
PLUS FORT RESTE	VOIX - QE		ge attribué plus fort reste	
LISTE A	1,2			
LISTE B	4.4		1	

Il est ensuite procédé au scrutin du collège des membres suppléants :

Suffrage :	ffrage : Votants Suffrages exprimés		Nombre de sièges à pourvoir :	Quotient électoral	
DSP SUPPLEANTS	29	28	5	5,6	

SUFFRAC	GES EXPRIME	S
Suffrages exprimés	LISTE A	LISTE B
DSP SUPPLEANTS	18	10



<u>Département des Pyrénées-Orientales</u>



Reçu en préfecture le 03/05/2024





ID: 066-216600247-20240430-240324-DE



DISTRIBUTION SIEGES AU QUOTIENT ELECTORAL	LISTE A		LISTE	В
DSP SUPPLEANTS	3,21		1,79)
DISTRIBUTION SIEGES AU	DSP SUPPLEANTS			
PLUS FORT RESTE	VOIX - QE		ge attribué plus fort reste	
LISTE A	1,2		117.2°	
LISTE B	4,4		1	

Sont ainsi déclarés élus :

CON	MISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DSP
	MEMBRES TITULAIRES
FAUC	N Jean-Claude
MOSS	É Aline
DUGN	AC Robert
FRANC	CES Patrick
GRAN	AT Alain
	MEMBRES SUPPLÉANTS
CORBI	N Patrick
GREZE	S Carlos
VERCL	YTTE Pierre
GRAU	Stéphane
NOEL	Dominique

Le Président de séance,

Jean-Claude FAUCON

Laucin